

COMMUNE DE DESAIGNES (Ardèche)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement du budget général

III. La section d'investissement du budget général

IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation

V. Les données synthétiques des budgets annexes

Annexe : extrait du CGCT

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Désaignes. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2018. Ces prévisions respectent les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre (dépenses = recettes), sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement du conseil municipal, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire (ordonnateur) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappelons que la commune de Désaignes a trois budgets distincts : le budget général et deux budgets annexes pour le Service des Eaux et le Local Commercial (Auberge de la Fontaine). Le budget général est voté TTC, les 2 budgets annexes sont votés HT. A noter cependant que le budget général inclut deux services assujettis à la TVA (Les Essentielles et La Source).

Les budgets primitifs 2018 ont été votés le 13 avril 2018 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ils ont été établis avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- mobiliser des subventions auprès du Conseil départemental, de la Région, de l'Etat... chaque fois que cela est possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent les budgets de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement du budget général

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux sommes encaissées au titre des services rendus (cantine, redevance occupation domaine public, concessions cimetièrre, coupe de bois, mise à disposition de personnels...), des revenus des immeubles (loyers), des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions et atténuations de charges de personnels (emplois aidés notamment).

Les recettes de fonctionnement 2018 représentent 1.182.229 euros.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 29 % des dépenses de fonctionnement de la commune, déduction faite notamment des remboursements obtenus au titre des mises à disposition (CC Pays de Lamastre, Service des Eaux) ou des emplois aidés.

Les dépenses de fonctionnement 2018 représentent 919.372 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (262.857 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour la commune :

- Les impôts locaux : le produit attendu en 2018, sans augmentation des taux, est de 240.118 € (montant perçu en 2017 = 241.362 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat (dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale),
- Les recettes encaissées au titre des produits de services ou des revenus des immeubles.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
20,35	Dépenses courantes	240.632,00	Excédent 2017 reporté	177.847,47	15,04
38,49	Dépenses de personnel	455.000,00	Atténuatlon de charges	17.000,00	1,44
			Produits des services	122.800,53	10,39
10,10	Autres dépenses de gestion courante	119.400,00	Impôts et taxes	291.787,00	24,68
2,85	Dépenses financières	33.638,00	Dotations et participations	524.394,00	44,36
0,08	Dépenses exceptionnelles	1.000,00	Autres recettes de gestion courante	45.400,00	3,84
2,05	Charges (écritures d'ordre entre sections)	24.202,00	Produits exceptionnels	3.000,00	0,25
3,85	Dépenses imprévues	45.500,00			
22,23	Virement à la section d'investissement	262.857,00			
100%	Total général	1.182.229,00	Total général	1.182.229,00	100%

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2018

- *concernant les ménages* : votés par le Conseil municipal, les taux restent inchangés

. Taxe d'habitation = 6,50 %

. Taxe foncière sur le bâti = 10,48 %

. Taxe foncière sur le non bâti = 48,43%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève ainsi pour la commune à 240.118 € en 2018.

- *concernant les entreprises* : la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est votée et perçue par la CC du Pays de Lamastre. Cette dernière reversera à la commune la somme forfaitaire annuelle de 35.669 € à titre de compensation.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront au total à 500.769,00 €, soit une hausse globale de 3,17 % par rapport à l'an passé. La dotation forfaitaire progresse de 1.070 € et la dotation de solidarité rurale de 14.317 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent, et notamment

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement), la vente de biens,
- les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus,
- le remboursement de la TVA (compensation) par l'Etat au titre des dépenses d'investissement réalisées l'année n-2,
- éventuellement un emprunt,
- l'autofinancement de la commune (différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement).

b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
22,38	Déficit 2017 reporté	277.576,38			
7,78	Remboursement d'emprunts et caution	96.528,00	FCTVA	251.596,00	20,28
0,63	Immobilisations incorporelles	7.862,11	Mise en réserves (affectation résultats 2017)	303.793,89	24,49
23,96	Immobilisations corporelles	297.200,00	Virement de la section de fonctionnement	262.857,00	21,19
25,63	Immobilisations en cours	318.000,00			
5,64	Remboursement plan relance FCTVA (2nde tranche)	70.000,00	Recettes (écritures d'ordre entre sections)	24.202,00	1,95
0,79	Subventions d'équipement versées	9.845,00	Subventions d'équipement reçues	104.673,11	8,44
3,70	Dépenses imprévues	45.893,00	Produits des cessions	202.000,00	16,28
5,14	Opérations patrimoniales	63.746,00	Opérations patrimoniales	63.746,00	5,14
4,35	Restes à réaliser 2017	53.967,51	Restes à réaliser 2017	27.750,00	2,23
100%	Total général	1.240.618,00	Total général	1.240.618,00	100%

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Etude d'accessibilité des bâtiments communaux,
- Aménagement de la traverse sur la RD533 (1ère partie) et de la Place du Monument aux Morts = 265.000 €,
- Acquisition ancien hôtel-restaurant "Le Châtaignier Fleuri" = 192.000 €,
- Travaux sur divers bâtiments,
- Barrières extérieures Espace Culturel et Ecoles,
- Acquisition de matériels de transport, de mobiliers, signalétique...

d) Les principales recettes d'investissements prévues :

- attribution du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) = 251.596,00 € sur les dépenses d'investissement réalisées en 2016,
- ventes de deux bâtiments (ancienne maison "Dugand" et ancienne école de l'Hermet) pour un total de 192.000 €,
- subventions de la Région : 50.000 € pour l'acquisition de l'ancien hôtel-restaurant, 46.320 € pour l'aménagement du bourg,
- subvention du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies) : rénovation énergétique des bâtiments pour 8.353,00 €.

IV. Les données synthétiques du budget général – Récapitulation

a) Vue d'ensemble du budget primitif 2018

	Dépenses	Recettes
Crédits de fonctionnement votés	1.182.229,00	1 004 381,53
Résultat de fonctionnement 2017 reporté		177.847,47
Total de la section de fonctionnement	1.182.229,00	1.182.229,00
Crédits d'investissement votés	909.074,11	1.212.868,00
Restes à réaliser 2017	53 967,51	27.750,00
Résultat d'investissement 2017 reporté	277.576,38	
Total de la section d'investissement	1.240.618,00	1.240.618,00
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2018	2.422.847,00	2.422.847,00

b) Etat de la dette

Le budget primitif 2018 de la commune est équilibré sans nouvel emprunt.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1.344.707,74 €, dont 70.000 € qui correspondent à l'avance obtenue en 2016 au titre du Plan de relance FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA versé par l'Etat en n+2).

Le montant des annuités (capital et intérêts) à payer pour l'exercice 2018 est de 198.265,93 €, dont 70.000,00 € correspondant à la dernière échéance du plan relance FCTVA.

V. Les données synthétiques des budgets annexes

a) Budget "Service des Eaux" (montants HT)

1- Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
25,60	Dépenses courantes	67.500,00	Excédent 2017 reporté	70.913 ,51	26,89
			Vente d'eau	110.000,00	41,72
9,48	Autres dépenses de gestion courante	25.000,00	Impôts, taxes et redevances	40.999 ,49	15,55
4,57	Dépenses financières	12.049,00	Travaux en régie	12.000,00	4,55
26,98	Dotations aux amortissements	71.142,00	Amortissements des subventions	29.764,00	11,29
0,38	Dépenses exceptionnelles	1.000,00			
1,14	Dépenses imprévues	3.000,00			
31,85	Virement à la section d'investissement	83.986,00			
100%	Total général	263.677,00	Total général	263.677,00	100%

2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
1,03	Déficit 2017 reporté	5.599,69			
5,46	Amortissements des subventions	29.764,00	Amortissements	71.142,00	13,04
2,20	Travaux en régie	12.000,00	Mise en réserves (affectation résultats 2017)	31.512,69	5,78
9,21	Remboursement emprunts	50.223,00	Virement de la section de fonctionnement	83.986,00	15,40
0,18	Achat terrain	1.000,00			
12,10	Immobilisations incorporelles	66.000,00			
61,42	Travaux, acquisition tractopelle	334.999,31	Subventions d'équipement reçues	165.330,31	30,31
0,82	Dépenses imprévues	4.472,00	Emprunt	178.000,00	32,63
7,58	Restes à réaliser 2017	41.397,00	Restes à réaliser 2017	15.484,00	2,84
100%	Total général	545.455,00	Total général	545.455,00	100%

En matière d'eau et d'assainissement, les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants :

- Fin de l'étude relative au Diagnostic et Schéma Directeur d'eau potable, puis travaux correspondants,
- Etude relative au Diagnostic et Schéma Directeur d'assainissement avec la commune de Lamastre, les deux collectivités étant reliées à la même station d'épuration,
- Reprise des réseaux d'eau potable sous la RD533 dans l'agglomération (préalablement à la réalisation d'un tapis d'enrobé par le Département),
- Extension du réseau d'eau potable vers le hameau de Baloron,
- Aménagement d'un réservoir destiné à recueillir les eaux pluviales au village,
- Acquisition d'un tractopelle.

3 - Etat de la dette

Pour réaliser les investissements 2018, il est prévu un emprunt de 178.000 €, susceptible de diminuer en fonction des subventions obtenues notamment sur les travaux de reprise des réseaux AEP sous la RD533 dans l'agglomération.

Ce nouvel emprunt ne devrait pas augmenter le montant des annuités à verser en 2019 dans la mesure où deux prêts se terminent en 2018 (montant total de leurs échéances = 20.436,33 €).

Pour ce budget, l'encours de la dette (capital restant dû) au 1^{er} janvier 2018 est de 345.573,57 €.

Le montant des annuités (capital et intérêts) à verser en 2018 est identique à 2017, soit 64.973,84 €.

b) Budget "Local commercial" (montants HT)

1 - Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
8,49	Dépenses courantes	1.000,10	Excédent 2017 reporté	393,43	3,34
4,25	Autres dépenses de gestion courante	500,00	Revenus des immeubles	2.762,57	23,46
5,95	Dépenses financières	701,00			
42,69	Dotations aux amortissements	5.026,00	Amortissements subventions	7.866,00	66,81
38,62	Virement à la section d'investissement	4.546,90	Reprise sur provisions	752,00	6,39
100%	Total général	11.774,00	Total général	11.774,00	100%

2 - Vue d'ensemble de la section d'investissement

%	Dépenses	Montant	Recettes	Montant	%
22,41	Déficit d'investissement reporté	4.998,10	Virement de la section de fonctionnement	4.546,90	20,38
35,26	Amortissements subventions	7.866,00			
42,33	Remboursement emprunt	9.442,90	Affectation du résultat 2017	4.998,10	22,41
			Subvention communale	7.736,00	34,68
			Amortissements des immobilisations	5.026,00	22,53
100%	Total général	22.307,00	Total général	22.307,00	100%

Ce budget annexe 2018 ne prévoit aucun travaux ni emprunt supplémentaire au niveau de l'Auberge de la Fontaine.

La dernière échéance de l'emprunt de 123.000 €, contracté à l'origine, sera payée en 2020.

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 est de 29.302,83 €, et le montant de l'annuité (capital et intérêts) à verser cette année est de 10.443,24 €.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Désaignes, le 17 avril 2018.

Le Maire,
Marc BARD.

